

N°246

Septembre - Octobre 2022

< REPÈRES

Magazine de la Chambre neuchâteloise
du commerce et de l'industrie

GRAND ANGLE — 08

L'énergie dans
tous ses états

> cnci



ENVIE DE PRÉSERVER NOTRE TERRE ?

Investissez dans le Certificat BCN Horizon Planète



Inflation **ruisselante**

D'habitude, la « théorie » du ruissellement désigne les effets – supposés positifs sur l'ensemble de l'économie et de la société – d'une baisse d'impôt au profit des agents économiques les plus riches. Or, ce qu'on voit de « ruisselant », pour le moment, n'a rien de positif; c'est l'inflation. Et de la pire espèce, en plus, puisqu'on ne parle plus d'une inflation générée par un excès de demande, mais par une insuffisance – durable? – de l'offre. En l'occurrence celle de l'énergie, dont l'approvisionnement n'est tout à coup plus, ni sûr, ni bon marché!

Par Florian Némethi
Directeur CNCI

A force d'avoir jusqu'ici du gaz et de l'électricité à profusion et peu chers sous la main, on avait oublié l'évidence: l'énergie est un intrant strictement indispensable dans tout bien et service. Et lorsqu'elle vient à manquer et/ou à coûter très cher, c'est toute la chaîne de production et de prestation de services qui en souffre. De manière insidieuse, la hausse des prix tirée par la cherté de l'énergie fait tache d'huile. Absolument partout. Qu'on aille à la boulangerie, à la station-essence, au restaurant, à l'hôtel, dans les transports publics ou encore au match de hockey, tout augmente.

C'est en « ruisselant » ainsi dans toute l'économie, du moins en Europe et en Suisse, que cette inflation-là va manger, lentement, mais sûrement les marges des entreprises et le pouvoir d'achat des consommateurs. De fortes pressions sont d'ailleurs exercées pour que les salaires augmentent et que l'Etat débloque des aides, afin de limiter quelque peu l'impact du renchérissement. Dans ces conditions, il serait vraiment étonnant que la croissance économique sur notre continent ne subisse pas un coup d'arrêt cet hiver et, sans doute, tout au long de 2023.

Or, il sera compliqué de remédier à cette situation. Car les outils classiques de lutte contre l'inflation, comme la hausse des taux d'intérêt par les banques centrales, tentent de « tempérer » la demande, pour faire baisser les prix. Y compris ceux de l'énergie. Malheureusement, dans la situation actuelle, cela risque aussi de casser la croissance économique, sans parvenir à agir sur les prix de l'énergie.

En effet, ceux-ci sont en partie figés par des facteurs politiques et structurels – sanctions contre la Russie, limitation de l'offre de pétrole par l'OPEP et lacunes du système énergétique européen (dont la Suisse fait aussi partie).

Dans l'immédiat, l'attention se focalise, à juste titre, sur les mesures d'économie d'énergie pour l'hiver à venir, qu'il faut absolument réussir à passer sans contingentements, ni délestages, ceux-ci ayant un impact économique lourd. Ces mesures sont en mains de tous les consommateurs d'énergie. Elles seront utiles, quoi qu'il arrive.

Mais, à plus long terme, dans un contexte persistant de cherté de l'énergie, ce ne sera pas suffisant. La clé réside dans une action politique concertée des pouvoirs publics sur les conditions-cadres, visant à compenser les insuffisances du système de production, de distribution et de tarification de l'énergie que la fermeture du robinet d'hydrocarbure russe a révélé au grand jour. Les choses ont commencé à bouger, par exemple pour supprimer au plus vite tous les obstacles déraisonnables entravant les grands projets d'énergies renouvelables. Dans le même registre, la Suisse doit absolument relancer la négociation liée à l'accord-cadre avec l'Union européenne, car la conclusion – indispensable – de l'accord sur l'électricité en dépend.

Vladimir Poutine a fait le pari que son chantage énergétique casserait l'économie occidentale. Il faut tout faire pour lui donner tort!

Sommaire

Dans le rétro _____ 05

Grand angle _____ 08
L'énergie dans tous ses états

Réseaux _____ 10

Économie pratique _____ 13

Maison de l'économie _____ 16

Point de vue _____ 18
Mikaël Hänni, Directeur général et propriétaire, YBR Géologues SA

Agenda _____ 21

Impressum
Rue de la Serre 4,
2000 Neuchâtel
Tél. 032 727 24 10
cnci@cnci.ch
www.cnci.ch

Parution bimestrielle
Rédaction & édition: CNCI
Bulletin adressé aux membres
Conception: Agence NEUE SA
Impression: Imprimerie Baillod SA

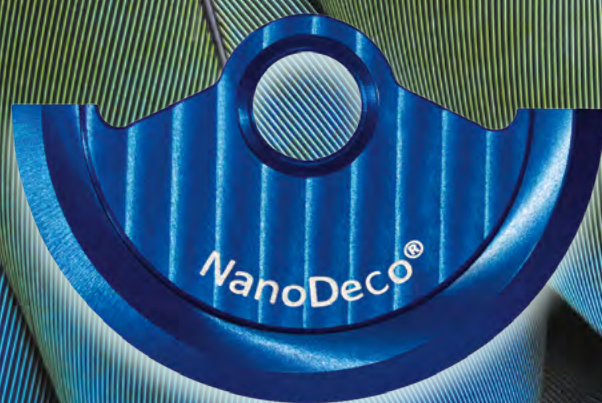
Publicité
Nadia Garavaldi Liengme
Tél. 032 727 24 10
nadia.garavaldi@cnci.ch
www.cnci.ch

POSITIVE COATING

VOTRE PARTENAIRE DANS LES TRAITEMENTS PVD ET ALD DE HAUTE QUALITÉ



COLORATION SÉLECTIVE BREVETÉE



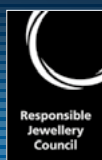
DÉCOUVREZ LE NOUVEAU
SITE WEB POSITIVE COATING



POSITIVE COATING SA

Rue des Champs 12 - 2300 La Chaux-de-Fonds - Suisse
T. +41 (0) 32 924 54 54 - info@positivecoating.ch

www.positivecoating.ch



23 août 2022

Atelier assurances sociales

Les questions d'assujettissement aux assurances sociales en cas d'activité à l'étranger ont été présentées lors de l'atelier assurances sociales de la rentrée. Les règles de détermination de la législation applicable en cas de pluriactivité en Suisse et au sein d'un pays de l'UE/AELE ont été traitées. Les différentes possibilités de rester assujetti en Suisse lors d'un détachement dans un pays de l'UE/AELE, un Etat contractant ou un Etat tiers ont été étudiées. Lors du dernier atelier assurances sociales de l'année, **qui aura lieu le 13 décembre**, ce sera la thématique des cotisations sociales qui sera abordée.

23 août



21 septembre 2022

Webinaire sur le surendettement des indépendants et des petites entreprises

Le premier webinaire consacré au surendettement des indépendants et des petites entreprises a eu lieu le 21 septembre. Le webinaire a duré deux heures. Les participants ont posé des questions à la fin du webinaire. Le cours a été animé par Benjamin Chapuis, Professeur associé à la Haute école de gestion, et Christian Coray, Directeur financier d'une entreprise industrielle.

21 sept



Les prochains webinaires auront lieu le **18 octobre** et le **24 novembre**. Le contenu sera le même. Le 9 novembre, les entreprises concernées pourront rencontrer des fiduciaires au cours d'une soirée de speed-dating.

Informations, liens et inscriptions sur :
www.independants-surendettement.ch



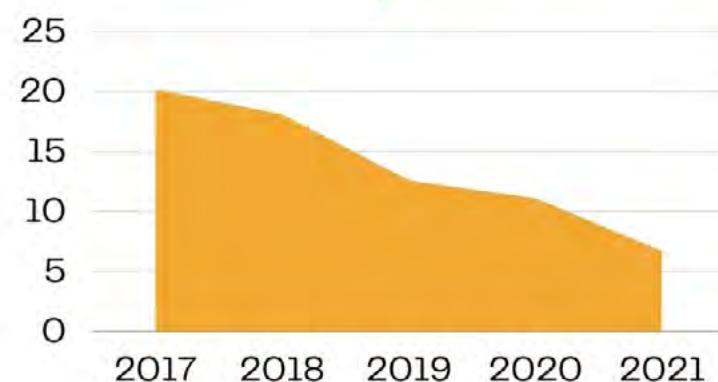
En savoir +

Depuis 30 ans à votre service

SVEDEL SA collecte, transporte et revalorise les déchets des communes, des entreprises et des particuliers depuis plus de 30 ans. Jour après jour, ce sont 4 camions 100% électriques et silencieux qui sillonnent les rues pour garantir une propreté impeccable.



Réduction de 68% de l'empreinte CO2



CO2 / Tonne transportée

Soucieuse des conséquences écologiques, SVEDEL SA agit pour l'environnement en réduisant son impact CO2 grâce à l'optimisation des tournées et à l'exploitation de camions 100% électriques. En 4 ans, l'émission de carbone a été réduite de 68% !

Prenez part activement à la lutte contre le réchauffement climatique, optez SVEDEL SA pour la collecte de vos déchets !



SVEDEL SA

Rue des Tunnels 67-69, 2000 Neuchâtel

Tel : 032 / 838 11 11



On ne peut que deviner comment assembler une Grande Complication

Mais nous savons comment vous pouvez combler les lacunes de votre caisse de pension.

Des experts au service d'experts:
conseils UBS pour les entrepreneurs

En savoir plus sur notre approche de conseil
UBS Wealth Way: ubs.com/entrepreneur



L'énergie dans tous ses états

« L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. »

C'est ainsi que la campagne de communication du Conseil fédéral a débuté. Sans tomber dans l'alarmisme néfaste pour le pays, mais en préparant et en anticipant une situation qui pourrait se révéler problématique cet hiver, et les suivants aussi. Les premières annonces du Conseil fédéral concernant une éventuelle pénurie d'énergie pour cette année datent de quelques mois maintenant. Les choses ont beaucoup évolué, récemment surtout.

Par Quentin Di Meo
Chargé de projets CNCI

Nous le savons bien, la Suisse n'est pas en mesure de couvrir l'entier de sa consommation d'électricité en hiver. La possibilité d'importer de l'énergie est donc un élément de grande importance pour notre pays. Mais le marché européen est sous tension depuis quelques mois pour différentes raisons liées notamment à l'augmentation de la demande, la stratégie des pays voisins et bien évidemment la situation géopolitique tendue à l'Est de l'Europe. Il y a donc cette éventuelle pénurie à gérer, c'est vrai, mais pour les entreprises, la question du coût de l'énergie, tant l'électricité que le gaz, demeure un fléau qui risque de mettre en péril leur stabilité économique. Il est dès lors important, voire nécessaire, d'économiser l'électricité dès aujourd'hui pour réduire le risque de pénurie cet hiver. En effet, consommer moins signifie conserver les réserves de gaz situées dans les pays voisins, ainsi que les autres combustibles comme le mazout, et permettre de subvenir aux besoins de chaleur sur toute la période hivernale. Au niveau suisse, réduire sa consommation signifie également maintenir le niveau d'eau des barrages hydroélectriques afin de l'utiliser durant l'hiver.

Entretien avec
François Bauer
Directeur général de
Planair SA



Groupe d'appui de la CNCI

Depuis l'été 2022, la CNCI a lancé un Groupe d'appui Energie composé de gros consommateurs, de PME, de distributeurs et de spécialistes du domaine de l'énergie. L'objectif, décliné sur quatre axes, consiste à proposer des conseils pratiques, des outils simples et efficaces, à dialoguer avec les autorités et à développer à moyen terme des projets de production d'énergie locale. Une page sur le site internet de la CNCI a été mise en place afin de tenir informer les entreprises de notre canton. En complément aux informations trouvées sur cette page, M. François Bauer, Directeur général de Planair SA, a accepté de répondre à quelques questions pratiques pour les entreprises.

La question du coût de l'énergie, risque de mettre en péril la stabilité économique.

10 conseils pour réduire rapidement la consommation d'énergie de votre entreprise

1. Optimiser les réglages de la ventilation
2. Isoler les conduites et abaisser la température de fonctionnement de la chaudière
3. Récupérer la chaleur sur la production d'air comprimé
4. Diminuer les courants d'air froid dans les halles industrielles et autres locaux
5. Réduire les besoins en eau chaude
6. Arrêter des équipements en dehors des heures de production
7. Déclencher le mode veille des machines-outils en dehors des heures de production
8. Réduire la consommation d'air comprimé
9. Optimiser les réglages de la ventilation – climatisation
10. Optimiser les réglages de la production de froid

Retrouver la page de la CNCI ici :
www.cnci.ch/penurie-deelectricite-et-de-gaz

Les entreprises devront faire des économies d'énergie. Comment doivent-elles entreprendre ce défi ?

La première étape est de déterminer sa consommation actuelle et de la comprendre. Les factures d'énergie, les courbes de consommation d'électricité au ¼ h que les distributeurs d'énergie mettent à disposition des grands consommateurs et les exemples de répartition de la consommation d'énergie par type d'activité industrielle contiennent les informations de base. Les industriels qui ont convenu de conventions d'objectifs ont déjà une idée précise de leur consommation et bénéficient pour certains de cartographies énergétiques détaillées. Une fois la base établie, des mesures d'économies peuvent être réalisées et leur effet quantifié.

L'hiver prochain s'annonce difficile. Quel comportement les entreprises doivent-elles adopter pour ne pas se retrouver dans la même situation l'année prochaine ?

Pour s'attaquer aux causes du problème, il est indispensable d'investir massivement dans la production d'énergie en Suisse. Le Parlement est en train de modifier la loi sur l'énergie pour faciliter les projets mis à l'enquête d'ici à fin 2025. Les organisations faitières économiques pourraient agir de manière à favoriser ces investissements, par exemple en fédérant la contrepartie du côté client de ces nouvelles centrales au moyen de contrats type PPA (power purchase agreement). S'assurer de la disponibilité (des besoins actuels et futurs) de l'énergie à un coût prévisible et raisonnable est une évidence. Il est possible aujourd'hui de produire de l'électricité localement, rapidement, de manière modulaire et décentralisée, et surtout économique.

A l'échelle de chaque entreprise, il est possible de préparer les hivers suivants en réalisant des mesures d'économies d'énergie ou de production locale d'énergie qui nécessitent plus de temps pour être réalisées. Certaines entreprises choisiront de s'équiper en solution de secours (génératrices) pour éviter les coupures de durée

réduite, alors que d'autres chercheront à allonger leur autonomie renouvelable avec du stockage local (batteries ou hydrogène). La préparation est aussi d'ordre organisationnel : mieux comprendre sa consommation et adapter son organisation à des scénarios de contingentement.

En cas de pénurie, nous risquons de faire face à des coupures d'électricité ou de gaz. Comment les entreprises peuvent-elles anticiper et ainsi se préparer au mieux à ce genre de situation ?

Le premier niveau d'intervention sont les économies volontaires. Les entreprises grandes consommatrices d'énergie se sont engagées, depuis des années au moyen de convention d'objectifs, à réaliser des mesures d'efficacité énergétique rentables. De cette pratique, il existe des listes de mesures éprouvées et documentées que chaque entreprise peut consulter et décider d'appliquer. Ces mesures ne pénalisent pas la production et ont l'avantage d'être durables et rentables. La réalisation de ces mesures incite l'entreprise à comprendre sa consommation d'énergie et à la suivre.

Le deuxième niveau sont les économies forcées (ou contingentement). Si elle est ordonnée par les autorités, cette deuxième étape forcera les entreprises à réduire leur consommation sur un mois par rapport à la consommation du même mois de l'année précédente. Cette étape concerne uniquement les grands consommateurs qui consomment plus de 100'000 kWh par an. Les économies volontaires ne suffiront vraisemblablement pas, en particulier pour les entreprises qui étaient déjà exemplaires d'un point de vue de la consommation d'énergie. Il s'agit par conséquent d'organiser une baisse de la consommation d'énergie qui fera le moins mal possible à l'entreprise. Il est précisé que la contrainte est liée à la quantité d'énergie mensuelle, et non à la puissance soutirée ; répartir le travail avec des équipes de nuit ou travaillant le week-end n'apporte aucune aide. Pour cette phase, il est indispensable de bien comprendre sa consommation pour décider quelles sources de consommation couper. Il est également nécessaire de suivre sa consommation journalièrement de manière à pouvoir respecter son astreinte de contingentement mensuel.

Le troisième niveau est celui de coupure d'énergie (délestage). Les entreprises capables de s'organiser pour fonctionner avec des cycles de 4h de coupure suivis de 8h d'alimentation sont rares. Certaines bénéficient de générateurs fossiles et peuvent les employer; la répétition des cycles reporte le problème sur la logistique des carburants. De plus, des liens externes (accès informatique aux centres de données, télécommunications, transports, interactions avec la clientèle et les sous-traitants, etc...) sont nécessaires aux opérations même si l'on bénéficie de générateurs fossiles. Les cycles de 4h/8h correspondent à une logique de rationnement « équitable » et à la possibilité de déclenchements physiques par les réseaux actuels. Nous n'avons pas de recommandation raisonnable pour ce niveau, notre motivation étant de tout faire pour l'éviter lors des étapes précédentes.

Il est indispensable d'investir massivement dans la production d'énergie en Suisse.



Commande de 30 millions pour Cicor

Cicor a remporté une commande sur plusieurs années de la part d'un fabricant d'avions européen. Le montant total de la commande avoisine 30 millions de francs. La commande actuelle porte sur des composants et sera complétée au cours des sept prochaines années au fur et à mesure du projet. Le volume de ventes est ainsi attendu en moyenne aux alentours de 5 millions de francs par an pour ce contrat. Ce chiffre est supérieur au montant jusqu'à présent commandé par ce client de longue date, qui n'est toutefois pas nommé. Les éléments commandés seront construits sur le site britannique de Bedford et dédiés à une application pour la sécurité dans le secteur de l'aéronautique et de la défense, l'un des marchés stratégiques du groupe.

Le domaine Saint-Sébastien, à Saint-Blaise, aux mains de la troisième génération

Jean-Claude Kuntzer a débuté en 1954 à La Coudre avant de s'installer à Saint-Blaise. En 1992, son fils Jean-Pierre reprenait le domaine Saint-Sébastien. Aujourd'hui, c'est au tour de sa petite-fille Elodie et du beau-frère de celle-ci, Ludovic, de prendre les rênes des 20 hectares appartenant à la famille, qui s'étendent de Cortaillod au Landeron. Ingénieure en œnologie et viticulture, la première gère la cave. Commercial, le second s'occupe du marketing, de la vente et de la comptabilité.

BA1110D s'installe à la Villa Castellane

La marque BA1110D, qui emploie une dizaine de personnes, emménage dans les locaux de la Villa Castellane, sise au faubourg de l'Hôpital. L'édifice de style Empire, érigé en 1814, abrite des projets artistiques et créatifs ainsi qu'un restaurant. La marque horlogère y installera le design, le marketing et l'administration. Les bureaux de la rue des Moulins abriteront les ateliers pour la pose des aiguilles et du cadran, l'emboîtement et la pose du bracelet. Créée en 2019, BA1110D a réalisé 20 modèles dans quatre lignes de montres, dont les deux dernières respectent les critères du label « Swiss Made ».

Groupe E veut « agir dès maintenant » pour éviter la pénurie

Le directeur général du réseau électrique Groupe E estime qu'une réduction de la consommation énergétique est indispensable en Suisse pour éviter une pénurie d'énergie. Le groupe énergétique a déjà commencé à préparer tous les scénarios et collabore étroitement avec l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL) et l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG).

De Monruz à Peseux, un nouveau déménagement pour l'imprimerie Messeiller

L'imprimerie neuchâteloise Messeiller, qui avait quitté ses locaux historiques de Saint-Nicolas en 2014 pour la route des Falaises à Monruz, déménage à nouveau et occupera un nouvel emplacement en plein centre de Peseux. Outre le « Bulcom », hebdomadaire gratuit diffusé dans l'Entre-deux-Lacs, d'Hauterive au Landeron, Messeiller commercialise aussi la publicité pour le journal officiel de la Ville de Neuchâtel, « N+ », ainsi que d'autres publications du groupe Qualiprint, le « Courrier de La Neuveville » et « La Semaine », distribuée dans une partie du Jura bernois.

Syderal a fait faillite

La détérioration des relations suisses avec l'Union européenne, ajoutée au franc fort, a eu raison de l'entreprise sise à Neuchâtel et à Gals qui produisait des équipements pour l'industrie spatiale.

Hausse importante des tarifs de l'électricité en 2023

Viteos est contrainte de répercuter sur ses client-e-s finaux la nouvelle augmentation des frais d'acheminement annoncée par Groupe E et Swissgrid, ainsi que la hausse historique des prix de l'énergie. Afin de tenir compte de l'évolution vers le haut des prix de l'énergie, Viteos élève en parallèle ceux de reprise de l'énergie solaire. Enfin, dans le contexte actuel de risque de pénuries, le plus grand fournisseur d'électricité du Canton de Neuchâtel invite sa clientèle à participer à l'effort de sobriété énergétique.

Après Coop, Migros renonce à son tour aux illuminations de Noël

La Coop l'a annoncé : cet hiver, elle renoncera à l'ensemble de ses illuminations de Noël, dans le but d'économiser l'énergie en raison des risques de pénurie. Migros a annoncé la même mesure. Les décorations, elles, seront toujours de la partie, afin de créer une ambiance propice à la période de Noël. La Migros a mis sur pied une cellule de crise, qui travaille sur tous les scénarios afin de pouvoir assurer la mission d'approvisionnement du pays.

Quatorze médailles d'or pour les pinots neuchâtelois

Le palmarès du concours Mondial des pinots, 25^e du nom, a été dévoilé à Sierre. A la suite des dégustations qui se sont déroulées du vendredi 26 au dimanche 28 août, la qualité des vins neuchâtelois, qui obtiennent 14 médailles d'or et 6 médailles d'argent, a de nouveau été mise en évidence. Reçoivent une médaille d'or pour un ou plusieurs vins : Bouvet-Jabloir Vins à Auvernier; Cave du CEP à Cortaillod; Caves de Chambleau à Colombier; Nicolet Vins à Bevaix; Les Caves de la Béroche à Saint-Aubin-Sauges; Domaine Grisoni à Cressier; Domaine de l'Hôpital Pourtalès à Cressier; Domaine Divernois à Cornaux; Les Caves du Prieuré de Cormondèche; La Maison Mauler à Môtiers; Cave du Château d'Auvernier et Les vins de Boris Keller à Vaumarcus. Ces trois derniers domaines emportent aussi des médailles d'argent. Tout comme Lavanchy Vins à Neuchâtel et Les Caves de la Béroche, Domaine des Coccinelles à Saint-Aubin-Sauges.



FELCO dévoile une édition spéciale de sécateurs en partenariat avec Stéphane Marie

L'animateur vedette de « Silence ça pousse ! » a créé un outil à son image, décoré de motifs végétaux qu'il a lui-même dessinés et qui sont imprimés selon des procédés horlogers. Cette gamme unique composée de trois outils (FELCO 14, FELCO 6, FELCO 8) signe la rencontre entre la créativité de Stéphane Marie et le savoir-faire manufacturier helvétique.

Un chasseur sachant chasser sans son chien est un **HEADHUNTER**

Recrutez autrement...
Nous *benchmarkons*
vos futurs talents !

ALPHOM Executive Search



ALPHOM[®]
where ambitions meet

ALPHOM Executive Search

Rue du Pommier 7, CH-2000 Neuchâtel
032 566 15 15 | contact@alphom.com

www.alphom.com

INTÉGREZ L'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE DANS VOTRE PROJET DE RÉNOVATION !

Faites confiance à Groupe E



Experts en solutions énergétiques globales

groupe 



Bénéficiez des conseils de nos experts et découvrez nos solutions éco-efficientes pour votre rénovation ou construction.

Plus d'informations sur [groupe-e.ch](https://www.groupe-e.ch)



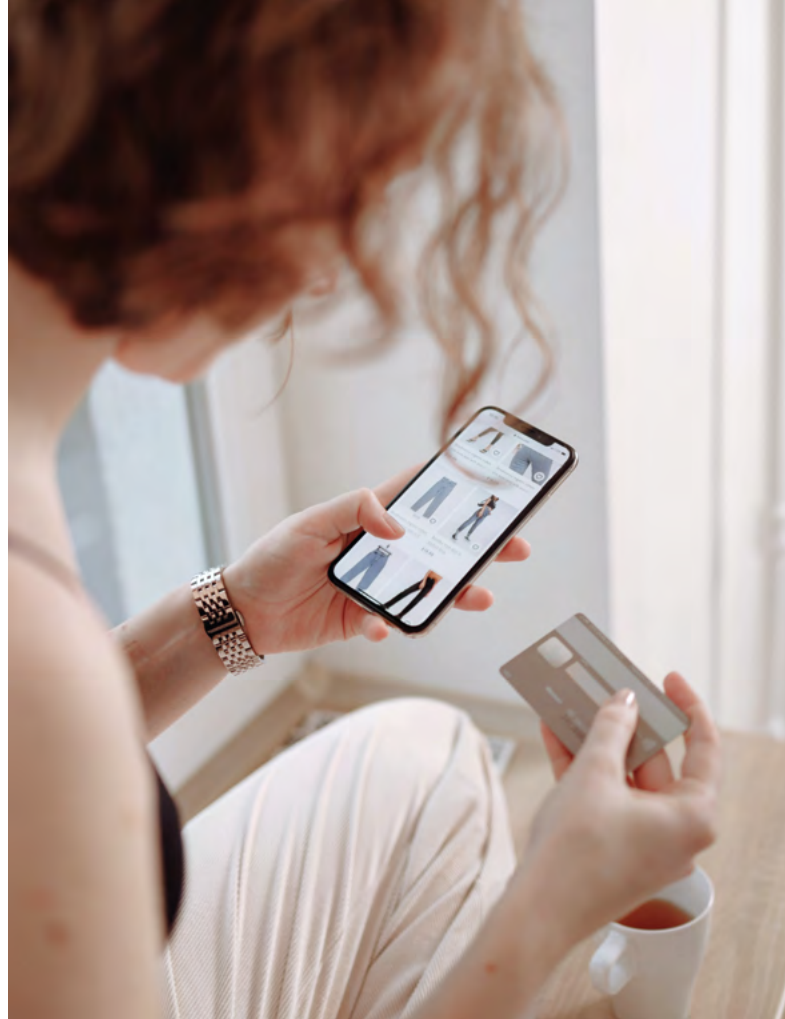
La révision de la loi fédérale sur la **protection des données**

La nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD) entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Le Conseil fédéral a entendu le souhait exprimé par les milieux économiques de bénéficier d'un laps de temps suffisamment long pour pouvoir prendre les mesures nécessaires imposées par cette nouvelle législation. Voici quelques nouveautés prévues par cette révision :

Service juridique CNCI
Régine de Bosset

Renforcement de la sécurité et annonce de violations

Les responsables du traitement de données devront assurer une sécurité adéquate des données personnelles par rapport au risque encouru. Ces mesures doivent permettre d'éviter toute violation de la sécurité des données. En cas de violation de la sécurité des données entraînant vraisemblablement un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée, le responsable du traitement devra l'annoncer dans les meilleurs délais au PFPDT.



Registre des activités de traitement

Un registre des activités de traitement des données devra être établi et contenir au moins les indications suivantes: l'identité du responsable du traitement; la finalité du traitement; une description des catégories de personnes concernées et des catégories de données personnelles traitées; les catégories de destinataires; dans la mesure du possible, le délai de conservation des données personnelles ou les critères pour déterminer la durée de conservation; dans la mesure du possible, une description générale des mesures visant à garantir la sécurité des données et en cas de communication de données personnelles à l'étranger, le nom de l'État concerné et les garanties spécifiques prévues en la matière.



Analyse d'impact relative à la protection des données personnelles

Cette démarche doit être effectuée en cas de traitement susceptible d'entraîner un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée. Il s'agit notamment de traitements à grande échelle de données sensibles (données sur les opinions ou les activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, les données sur la santé, la sphère intime ou l'origine raciale ou ethnique, ou les données génétiques). L'analyse d'impact doit contenir une description du traitement envisagé, une évaluation des risques pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée, ainsi que les mesures prévues pour protéger sa personnalité et ses droits fondamentaux.

Sanctions

En cas de violation des obligations prévues dans la nLPD, des amendes pouvant aller jusqu'à Fr. 250'000.- sont prévues.

Formation

Afin d'aider les entreprises à se conformer à ces nouvelles prescriptions, la CNCL organisera, le vendredi 25 novembre 2022, une matinée de formation consacrée à la présentation de cette nouvelle loi et de ses implications pour les entreprises, les mesures concrètes à mettre en œuvre et les bonnes pratiques.



Les oubliés du 2ème pilier

Le statut des administrateurs de sociétés n'est pas établi au niveau de la loi sur la prévoyance professionnelle, aucun texte ne décrivant clairement ce cercle de personnes.

Explication avec Fabio Bongiovanni, agent général Neuchâtel-Jura.

groupe **mutuel**

Avenue de la gare 3 - 2000 Neuchâtel
058 758 63 07
Horaires: de 8h00 à 12h00 et
de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi

La jurisprudence est claire: les rétributions versées directement à une personne qui est administrateur d'une société constituent un salaire au sens de l'AVS.

En effet. Les honoraires, les salaires, les indemnités et les jetons de présence font notamment partie de ce qu'il faut inclure dans ses rétributions. Si l'activité de l'administrateur auprès d'une société constitue son activité lucrative principale et que le seuil d'accès de CHF 21'510 (2021) est atteint, alors il est obligatoirement soumis à la LPP auprès de cette société.

Les trois critères retenus pour qualifier l'activité reposent sur le taux d'occupation, la stabilité des activités (lieu, horaire, etc.), ainsi que le montant des revenus tirés.

Oui. Parfois, un administrateur exerçant plusieurs mandats peut justifier de plusieurs activités de même valeur et donc toutes exercées à titre principal. Cette qualification rend obligatoire l'affiliation à la prévoyance professionnelle de chacune de ces activités dont le revenu dépasse le seuil d'accès. L'administrateur ne peut pas décider d'y renoncer purement et simplement.

La situation est-elle la même pour un administrateur dont le mandat n'est pas son activité principale?

Non. Dans ce cas, l'affiliation au 2ème pilier n'est pas obligatoire. L'administrateur peut alors souscrire à l'assurance LPP facultative, mais sans dépasser le revenu maximal assurable LPP, auprès de la caisse de pension de son activité accessoire, si le règlement de prévoyance le permet ou auprès de la Fondation institution Supplétive.



Fabio Bongiovanni
Agent général Neuchâtel-Jura
fbongiovanni@groupe-mutuel.ch
+41 79 944 76 56

Jeunes filles sensibilisées aux métiers de la mécanique ?

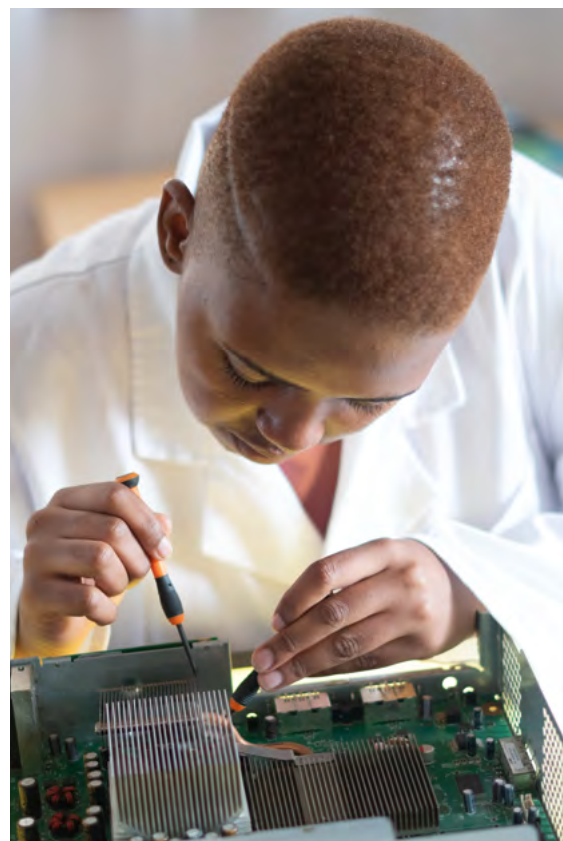
COMEC a organisé le 14 septembre dernier une visite de la société Dixi Polytool SA au Locle à l'attention de jeunes filles en fin de scolarité obligatoire. Le défi à relever réside dans une féminisation du secteur d'activité de la mécanique historiquement très masculin.

Casser les stéréotypes

Les filles jouent à la poupée et les garçons aux voitures. On sait bien que les stéréotypes sont instillés dès l'enfance et restent ancrés dans les mentalités. Il faut casser les idées reçues et le faire avant le choix d'orientation. Les jeunes filles ont majoritairement une vision archaïque de l'industrie: une usine c'est sale, polluant, très usant. Les visites d'entreprises, et la présentation des métiers leur font prendre conscience que l'usine d'aujourd'hui est mécanisée, digitalisée et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de gros bras pour y travailler.

Aujourd'hui, plus que jamais, la présence des femmes dans le secteur technique est essentielle

Les professionnels annoncent que l'industrie devra faire face à un important déficit d'emplois d'ici les 10 prochaines années... Les femmes représentent donc un vivier de talents inexploité. De plus, les nouveaux métiers, comme ceux du numérique, représentent une opportunité à saisir pour les femmes. Les salaires de l'industrie sont aussi plus élevés que dans d'autres activités. Point positif: les métiers sont moins perçus comme des professions masculines que par le passé.



Nadia Garavaldi Liengme
Membre du Comité COMEC



Philippe Lefevre
Coordinateur de formation REN

Le REN #plussimpleensemble pour la relève professionnelle.

Est-ce que vous saviez que depuis nos débuts au REN, nous avons créé 50 places d'apprentissage avec un taux de 100% de réussite aux examens? Et qu'actuellement nous avons 27 apprentis sous contrat dont 11 en première année? Que nous avons 32 entreprises partenaires pour 18 professions différentes? Et même que 2 apprentis qui ont réussi leur AFP ont rebondi directement pour un CFC? Rien de tout cela n'aurait été possible si la CNCI, l'Etat de Neuchâtel et fribap (réseau fribourgeois d'entreprises) n'avait pas fondé le REN en 2017.

Notre vocation est, d'une part, d'alléger nos entreprises partenaires en prenant en charge le recrutement, le suivi administratif, les plans de formation, les entretiens de suivi, en faisant aussi le lien entre les formateurs/les parents/les autorités, et répondant à leurs besoins. Ainsi les entre-

prises se concentrent essentiellement sur la pratique professionnelle. D'autre part, d'accompagner et soutenir les apprentis dans leur processus d'apprentissage sur le plan professionnel et social.

REN a créé 50 places
d'apprentissage avec
un taux de 100% de
réussite aux examens

À savoir: Pour différentes raisons, certaines entreprises, désireuses de former, ne couvrent qu'une partie des exigences du programme d'apprentissage. Dans ce cas le REN intervient afin de mettre en place des rotations pour s'assurer que l'apprentissage soit conforme aux prescriptions de l'ordonnance sur la formation.

Aujourd'hui le REN est ambitieux et a mis les bouchées doubles pour augmenter sa capacité d'accompagnement d'entreprises et de jeunes pour les apprentissages en dual. Un nouveau collaborateur, Philippe Lefevre, est arrivé en juin dernier pour donner main forte à Mélanie Walser.

Assemblée générale de la FTJA



L'Assemblée générale de la Fédération du Transjuralpin (FTJA) a eu lieu le mardi 13 septembre passé à Neuchâtel. L'exploitation et les infrastructures de la ligne ferroviaire Neuchâtel-Travers-Pontarlier-Frasne-Paris ont été abordées. Des représentants du Canton de Neuchâtel, du Canton de Vaud et de la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que des représentants de Lausanne, Neuchâtel, Travers, Pontarlier et Frasne ont assisté aux assises annuelles de l'association.

Les transporteurs TGV Lyria, SNCF et CFF ont également fait le déplacement à Neuchâtel. Au terme de l'AG, les participants ont assisté à une conférence d'Emmanuel Ravalet, associé-fondateur de Mobil'homme Sàrl. Le sujet de son intervention était: «L'importance des lignes Lausanne-Vallorbe-Frasne-Paris et Neuchâtel-Travers-Pontarlier-Frasne-Paris pour le touriste lambda et pour l'essor et le développement du massif du Jura».

Charles Constantin
Secrétaire FTJA

kyburz

LEADER DANS LE DEVELOPPEMENT
ET LA FABRICATION DE PRODUITS
TRANSPARENTS DEPUIS 1946

Rue des Indiennes 13a | 2074 Marin-Epagnier | www.kyburz-cie.ch

Les ateliers
Fondation Les Perce-Neige

Pour tous vos travaux de conditionnement
(horlogerie, alimentaire, cosmétique, etc.),
emballage sous film, saisie informatique
et mise sous pli.

LesPerceNeige

Fondation Les Perce-Neige
chemin Mon Loisir 23e
2208 Les Hauts-Geneveys
www.perce-neige.ch

Pour toute demande:
Flavian Zimmermann
tél. 032 886 67 30
pn.ateliers-com@ne.ch

Mikaël Hänni

Mikaël Hänni, Directeur général et propriétaire, YBR Géologues SA

Par Nadia Garavaldi Liengme
Assistante de Direction CNCI
Relations membres CNCI



En quoi consiste votre métier ?

Il est difficile de parler de tous les métiers liés à la géologie tant les spécialités et les professions sont nombreuses : hydrogéologie, géophysique, minéralogie, paléontologie, volcanologie... ou comme nous la géologie de l'ingénieur. On peut cependant noter qu'à la base de cette multitude de branches, il existe un tronc commun : les sciences de la Terre. Pour résumer, le géologue est le scientifique spécialiste de l'exploration terrestre, qu'elle soit en surface ou en profondeur, dont il détermine les spécificités au travers de diverses études et analyses sur le terrain, en modélisation ou en laboratoire. Selon sa spécialité, il pourra ainsi déterminer les zones sismiques à risques, comment remédier aux pollutions industrielles des sous-sols, trouver de nouvelles sources d'énergie ou d'eau, étudier un terrain en vue d'une nouvelle construction...

Quant à notre bureau, ce dernier a été fondé en 1997 et s'est développé au fil des ans dans toutes les disciplines de la géologie de l'ingénieur (ou géologie appliquée à la construction), la géotechnique et les sciences environnementales. Notre mission consiste à garantir que les enjeux liés aux caractéristiques du sous-sol soient pris en compte depuis la phase d'étude de faisabilité d'un chantier jusqu'à la fin de celui-ci, voire au-delà. Notre entreprise est notamment composée d'ingénieurs géotechniciens, de géologues, d'hydrogéologues, de spécialistes en sciences

environnementales, en sites pollués ou en dangers naturels, de dessinateurs et d'employés administratifs : soit 15 collaborateurs pour notre bureau neuchâtelois. Nous avons également ouvert une succursale à Paris en 2021. A noter que sur l'entier de nos sites, notre effectif est constitué de 50% de femmes, une exception dans un milieu qui reste hélas souvent très masculin.

Notre équipe est constituée de 50% de femmes, une exception dans ce milieu

Qui sont vos clients ?

Nos clients sont aussi bien des institutions publiques que des sociétés privées (promoteurs, entreprises générales, architectes, etc.) ou des particuliers. Nous sommes actifs en Suisse et à l'étranger.

Quels sont les aspects positifs de votre métier ?

De manière générale, nous sommes d'avis que pour préserver notre habitat, l'homme doit faire preuve d'imagination et d'humilité. Or, travailler quotidiennement avec la

nature enseigne ces deux valeurs. Au niveau de notre activité, les jours se suivent mais ne se ressemblent jamais. Nos missions sont variées et les domaines d'intervention multiples. Nous partageons notre temps entre le terrain et le bureau. Enfin et surtout, nous nous préoccupons du bien-être de la collectivité au travers de projets de construction techniquement ambitieux et cherchons à établir des rapports durables avec l'environnement dans nos missions environnementales.

Une étude géologique doit s'inscrire très en amont du projet

Dans le cadre d'une construction, à quel moment du projet doit-on faire réaliser une étude géologique ? Est-elle obligatoire pour les entreprises ? Pour les particuliers ?

Une étude géologique doit s'inscrire très en amont du projet car elle a pour objectif de prévenir tous les risques liés au terrain qui pourraient déstabiliser l'ouvrage et ceux environnants (p.ex. instabilité de pente, nappe phréatique, mauvais terrain de fondation, chute de pierre, etc.) et déterminer comment y remédier (p.ex. travaux spéciaux de stabilisation des excavations, fondations spéciales telles que pieux, solutions de construction sous le niveau de la nappe phréatique, ouvrages de protection contre

les chutes de pierres ou les inondations, protection parasismique, etc.). L'étude doit garantir la stabilité du projet à long terme. Paradoxalement, non, les études géologiques ne sont pas toujours obligatoires, mais les risques qu'engendrerait une planification par des non-spécialistes rend notre implication vivement recommandée. D'ailleurs, les assureurs exigent de plus en plus systématiquement une étude de sol par un bureau tel que le nôtre, conscients qu'elle permettra d'éviter un grand nombre de sinistres.

A noter toutefois que dans de nombreux cas, faire appel à un bureau spécialisé tel que le nôtre est une obligation formelle : construction en zones de danger naturel, ouvrage influant sur la nappe phréatique ou les ressources naturelles, projet sur une parcelle répertoriée au cadastre des sites pollués ou conditions contractuelles imposées par une banque ou un assureur pour débloquer le financement d'un projet ou assurer un projet ou un bien.

→
Suite de l'article

tsm 100
COMPAGNIE D'ASSURANCES
VERSICHERUNGS - GESELLSCHAFT
INSURANCE COMPANY

ASSISTANCE 24/7
*La Terre est à vous...
pour votre sécurité, nous sommes du voyage*

CORPORATE MOBILITY
www.tsm.ch/assistance

ORFÈVRE EN ASSURANCES DEPUIS 1921

A quels risques s'exposent les clients qui choisissent de construire sans faire réaliser d'étude de sol au préalable ?

Si vous décidez de ne pas faire appel à un bureau spécialisé tel que le nôtre pour la planification de votre construction, vous risquez d'avoir une mauvaise appréciation des spécificités du terrain et vous vous exposerez donc à de nombreux risques : des dépassements de coûts, des sinistres imprévus, des retards de chantier ou encore des accidents liés à l'insécurité des travailleurs. Ce qu'il faut en retenir : si une étude de sol coûte bien entendu de l'argent, les conséquences d'une planification sans spécialiste coûte bien plus chère (absence d'optimisation des solutions constructives, réparation des dégâts dus à une série d'imprévus et de sinistres, etc.). Lorsque notre implication est obligatoire (p.ex. si exigée dans un permis de construire), le contrevenant verra simplement son projet bloqué jusqu'à ce qu'il remédie à sa lacune.

L'industrie 4.0 fait beaucoup parler d'elle.

Quels sont les impacts de cette transformation digitale sur la profession de géologue ?

La digitalisation s'installe de plus en plus dans notre profession et permet notamment une collecte organisée et hiérarchisée des données ressortant de nos projets, dont le traitement optimisé appuie nos prises de décisions. Néanmoins, si la numérisation, l'approvisionnement de nos bases de données et leurs utilisations intelligentes sont un outil indispensable de notre profession, ces outils ne remplacent pas totalement l'expérience humaine du naturaliste, ni le bon sens de l'homme de terrain. Elle doit être perçue comme une ressource d'aide à la décision et à l'optimisation incrémentale, comme un facilitateur d'avenir... mais non pas comme un unique but en soi, afin que les prochaines générations de géologues aient toujours une solide compréhension des processus géologiques, ne serait-ce que pour appréhender les systèmes que



La plupart de nos collaborateurs ont fait le choix de s'installer dans le Canton de Neuchâtel.

nous n'avons pas encore explorés ou défini les solutions techniques que nous n'avons pas encore inventées. Il est cependant indéniable que celui qui n'investit pas dans l'IA n'aura pas force de parole dans l'avenir : mais ceci est valable pour tous les domaines de la société.

Pour finir, pouvez-vous nous donner une dernière réflexion ?

Recruter des professionnels qualifiés et compétents demande beaucoup de temps et d'efforts. Nous souhaiterions évidemment pouvoir engager ces compétences techniques et d'ingénierie dans le Canton de Neuchâtel mais le constat est là, il n'y en a pas assez. Alors nous embauchons aussi des travailleurs résidant hors canton ou à l'étranger. En revanche, une fois en place, la plupart de nos collaborateurs ont fait le choix de s'installer dans le Canton de Neuchâtel.

flückiger
ELECTRICITE

A vos côtés pour la mise en place et la maintenance de vos installations.

Saint-Blaise
Les Ponts-de-Martel
La Chaux-de-Fonds
Le Locle

www.fluckigersa.ch



Surendettement pour les indépendants et les petites entreprises

Informations sur www.independants-surendettement.ch (autres dates proposées pour un webinar et un speed-dating avec des fiduciaires)

18 octobre 2022, 18h00 — 20h00

Webinaire

Les entreprises neuchâteloises peuvent-elles être promotrices du Canton de Neuchâtel ?

Événement de la CNCI et de six autres associations économiques neuchâteloises

19 octobre 2022, 11h00 — 14h00

Salle de spectacles de Fontainemelon

Conjoncture et approvisionnement

(énergie et matières premières)

Les résultats de l'enquête d'automne seront présentés. Un volet spécial consacré aux difficultés d'approvisionnement en électricité et d'autres sources d'énergie sera également thématiqué.

24 octobre 2022, 10h00 — 11h30

Webinaire

Agenda 2022



Les tendances sur le marché suisse de l'immobilier

avec la participation de Pierre Jacquot

Président Directeur Général de Edmond de Rothschild REIM, Pierre Jacquot possède plus de 25 ans d'expérience dans l'immobilier et supervise également l'activité de gestion de fonds en Suisse. Il est également professeur à l'Institut d'études immobilières de Genève et à l'école du SVIT à Lausanne. Il préside l'Association suisse d'économie immobilière - Section Romandie. Il est membre du conseil de surveillance de Edmond de Rothschild REIM (France), administrateur de Edmond de Rothschild REIM (Royaume-Uni) et de divers véhicules d'investissement. Pierre Jacquot est ingénieur civil de formation et est diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris.

26 octobre 2022, 11h00 — 14h00

Château de Cormondrèche

La Blockchain pour non-initiés: quelle utilisation pratique dans mon entreprise ?

La blockchain suscite un fort intérêt, en particulier sous l'angle d'une de ses applications-phares, la cryptomonnaie. Mais la blockchain, ce n'est pas que le Bitcoin ou l'Ether ! Même si l'on en parle beaucoup moins, d'autres applications de la blockchain se développent hors de la finance, dans l'environnement plus immédiat des entreprises. Avec un potentiel réel d'innovation et d'optimisation opérationnelle. Ainsi, la blockchain permet d'établir des registres infalsifiables, d'améliorer le suivi de la chaîne d'approvisionnement, la traçabilité et l'origine des marchandises. Elle joue également un rôle croissant dans l'implémentation de l'internet des objets, en particulier en environnement industriel. Et elle émerge dans la question sensible de la propriété intellectuelle et de la lutte contre la contrefaçon. Posant les éléments de base de la blockchain, sous l'angle d'applications possibles en entreprise, Hervé Sanglard, associé chez UDITIS SA, donnera ainsi une illustration concrète de cette technologie prometteuse.

27 octobre 2022, 07h30 — 09h00

CNCI, Neuchâtel

Configurez Google My Business

L'objectif de cette formation est de vous expliquer comment créer et maintenir à jour vos profils afin que votre société offre une meilleure visibilité que vos concurrents. Nous vous présenterons les bonnes pratiques pour que votre profil d'entreprise soit le plus complet possible. Organisé en collaboration avec Partner IT SA.

2 novembre 2022, 9h30 — 11h30

CNCI, Neuchâtel

JURILEX

Séminaire de présentation de jurisprudences récentes en droit du travail. La session du 10 novembre aura lieu le matin en présentiel et celle du 14 novembre, l'après-midi en ligne. Organisé en collaboration avec le service juridique de la CVC.

10 et 14 novembre 2022,
10h00 — 12h00 / 14h00 — 16h00

CNCI, Neuchâtel / En ligne

Comment exploiter les réseaux sociaux en tant qu'entreprise ?

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui un des outils indispensables pour la communication et la commercialisation de produits et services.

15 novembre 2022, 14h00 — 16h00

CNCI, Neuchâtel

Nouvelle LPD: quelles actions concrètes mettre en place ?

La nouvelle loi fédérale sur la protection des données entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Afin d'aider les entreprises à se conformer à ces nouvelles obligations, nous avons le plaisir de vous inviter à une demi-journée de formation, animée par une praticienne expérimentée. Après une présentation des notions et principes applicables en protection des données, sorte de rappel de l'existant, les nouveautés de la Loi sur la protection des données modifiée vous seront présentées; il s'agira d'examiner les mesures concrètes que les entreprises doivent mettre en œuvre, selon leur contexte professionnel. Des pistes d'action pour se conformer aux nouvelles obligations, y compris en qualité d'employeur, vous seront proposées, et une large place sera réservée aux échanges.

Intervenante : Isabelle Dubois, Experte certifiée en protection des données, ancienne Préposée à la protection des données du canton de Genève

25 novembre 2022, 8h30 — 12h00

Hôtel Beaulac, Neuchâtel

Déconnecte si tu oses!

Si vous sentez que vous avez parfois besoin de vous mettre en mode déconnexion, alors cet événement est fait pour vous ! Venez partager un moment hors du commun, drôle, convivial et festif, suivi d'un bon repas devant le match de la coupe du monde «Costa-Rica - Allemagne»!

1 décembre 2022, 18h30 — 22h00

XL Bowling SA, La Chaux-de-Fonds

Atelier assurances sociales: Cotisations sociales

Lors de cet atelier, vous seront présentées les règles concernant le paiement des cotisations sociales, la facturation des intérêts moratoires, la détermination des montants soumis ou non aux cotisations sociales et l'établissement de la déclaration des salaires à la caisse de compensation. L'objectif étant d'annoncer correctement à votre caisse de compensation les montants soumis aux charges sociales afin d'éviter des reprises lors d'un contrôle d'employeur ou lors de la facturation faisant suite à la réception de la déclaration des salaires.

13 décembre 2022, 8h30 — 10h30

CNCI, Neuchâtel



Retrouvez
notre agenda

LE CHAUFFAGE, EN PLUS HYDRATANT.

Il est temps d'agir. Économisons l'énergie en baissant le chauffage au travail.

Le saviez-vous ?

Baisser le chauffage de 2 degrés
= jusqu'à 12% d'économies



Chaque petit geste compte

www.viteos.ch

www.stop-gaspillage.ch

viteos

OUTILS DE PRÉCISION EN CARBURE MONOBLOC ET DIAMANT



NOUVELLE INNOVATION !
LES FRAISES DENTURE DROITE

DIXI 7233



DIXI POLYTOOL S.A.

Av. du Technicum 37

CH - 2400 Le Locle

T +41 (0)32 933 54 44

F +41 (0)32 931 89 16

dixipoly@dixi.ch

Petit, précis, DIXI

www.dixipolytool.com